



Le Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) prépare l'élève à intégrer un établissement d'enseignement supérieur ou à s'engager dans une activité professionnelle d'enseignement ou du spectacle vivant.

L'entrée dans ce cycle est accessible à tout élève du Conservatoire de Bordeaux ayant suivi au moins une année de cycle 3 ou de cycle d'exploration et aux élèves extérieurs.

L'admission est validée par la réussite à un examen comprenant des épreuves artistiques et un entretien avec le jury présidé par le directeur du Conservatoire de Bordeaux ou son représentant.

L'engagement d'un élève dans le COP demande une disponibilité importante pour suivre l'ensemble des enseignements, participer aux nombreux projets d'action culturelle et fournir un travail personnel conséquent.

D'une durée de 2 ou 3 ans, la formation est validée par un Diplôme d'Études Musicales (DEM) lors de l'événement *Trajectoires* qui leur offre les meilleures conditions de représentation publique pour leur évaluation.

Les parcours spécifiques proposés par le Conservatoire de Bordeaux sont :

- La composition instrumentale ou électroacoustique
- La formation musicale
- La direction d'ensembles : chœur ou orchestre
- L'écriture musicale
- L'accompagnement au piano

Admission

Pas de limite d'âge

Peuvent se présenter en cycle d'orientation professionnelle :

- les élèves de cycle 3 ou de cycle d'exploration du Conservatoire de Bordeaux
- les candidats extérieurs ayant une pratique équivalente dans un autre conservatoire ou une pratique artistique confirmée

SOMMAIRE INTERACTIF

1) COMPOSITION

a. COMPOSITION INSTRUMENTALE

b. COMPOSITION ÉLECTROACOUSTIQUE

2) FORMATION MUSICALE

3) DIRECTION D'ENSEMBLES (CHŒUR OU ORCHESTRE)

4) ÉCRITURE MUSICALE

5) ACCOMPAGNEMENT AU PIANO

1) COMPOSITION

a. COMPOSITION INSTRUMENTALE

Admission en deux temps :

Admissibilité : sur dossier comprenant une lettre de motivation et deux partitions d'œuvres antérieures accompagnées d'enregistrements.

Admission : un examen est organisé pour les candidats admissibles :

- Mise en loge d'écriture du XXème siècle avec éléments imposés (6 h)

- Mise en loge d'instrumentation à partir d'un court extrait d'une œuvre de piano et d'un effectif imposé (3 h)

- Présentation des travaux antérieurs et entretien avec le jury, constitué du professeur, du directeur du conservatoire ou son représentant et d'une personnalité extérieure invitée.

Le projet compositionnel de l'élève est ensuite formalisé avec l'aide du professeur puis présenté lors d'un entretien et validé par la direction du conservatoire avant le mois de décembre suivant la rentrée.

Objectifs

À la fin du cursus, l'étudiant doit être capable de créer et de réaliser ses propres concepts artistiques et doit avoir acquis les compétences nécessaires à leur expression.

Les enseignements obligatoires

1 - Cours de composition qui se divise en deux parties :

- **Une partie individuelle** : présentation des œuvres des élèves en cours d'élaboration. La matière de ces cours est donc principalement constituée des productions des élèves, ce qui implique un travail important et régulier.

- **Une partie collective** qui se définit comme un espace d'exploration, de découverte et de réflexion : présentation de compositeurs, de diverses tendances, analyses, théorie, esthétique. Chaque année, un ou plusieurs compositeurs sont invités à présenter leur musique devant la classe et à rencontrer les élèves. Le cours collectif est également le lieu où divers instrumentistes viennent présenter leurs instruments et les modes de jeux spécifiques. Chaque année, également, sont organisés des ateliers trimestriels spécifiques qui donnent lieu à de courtes réalisations (par exemple : la percussion, la voix, le quatuor, etc.).

2 - Cours d'analyse musicale : cours obligatoire conduisant au certificat d'analyse musicale commun aux musiciens suivant des études dans ce cycle au conservatoire.

UV* de validation pour le DEM

- **UV 1 : Composition** (délivrée par le jury d'examen de composition)

- **UV 2 : Analyse musicale** (délivrée par le jury d'examen d'analyse musicale)

- **UV 3 : Projet personnel** (validé par le jury d'examen)

* Unité de valeur

b. COMPOSITION ÉLECTROACOUSTIQUE

Admission en deux temps :

Admissibilité : sur dossier comprenant une lettre de motivation et deux enregistrements d'œuvres antérieures et en fonction des places disponibles.

Admission : un examen est organisé pour les candidats admissibles : Présentation des travaux antérieurs et entretien avec le jury, constitué des professeurs, du directeur du conservatoire où sont représentant et d'une personnalité extérieure invitée.

Le projet compositionnel de l'élève est ensuite formalisé avec l'aide du professeur puis présenté lors d'un entretien et validé par la direction du conservatoire avant le mois de décembre suivant la rentrée.

Objectifs

Mise en œuvre d'un projet compositionnel personnel dans l'une des deux filières proposées. Il bénéficie tout au long du cursus d'un suivi personnalisé de ses travaux. En fonction du projet personnel, l'élève pourra bénéficier d'enseignements répondant à ses besoins, tant sur le plan technique que musical, et d'une assistance particulière pour sa réalisation.

Les enseignements obligatoires

- **Cours collectifs avec l'ensemble des élèves :** écoute commentée du répertoire, écoute commentée des travaux des autres élèves, présentation des travaux d'analyse, discussion esthétique (2h/semaine)
- **Suivi individualisé des travaux de chaque élève** (1h/semaine)
- **Cours d'analyse électroacoustique** (1h/semaine)

Dans le cadre d'une convention entre le conservatoire et l'Université de Bordeaux I, chaque élève a accès aux studios du SCRIME pour la réalisation de ses travaux. Des collaborations avec les scientifiques présents sont fortement encouragées, ainsi que l'utilisation des outils qui y sont développés.

UV* de validation pour le DEM

- **UV 1 : Composition** (délivrée par le jury d'examen en fonction de l'option choisie)
- **UV 2 : Analyse musicale électroacoustique** (délivrée par le conseil des enseignants)
- **UV 3 : Projet personnel** (Mémoire sur un sujet choisi par le candidat et validé par le jury d'examen)

2) FORMATION MUSICALE

Admission en quatre temps :

- Analyse du dossier
- Entretien
- Stage préparatoire (3-4 semaines en septembre-octobre)
- Épreuves de Formation Musicale : évaluation d'entrée, tests de techniques, écrits et oraux. Les annales des tests des années précédentes peuvent être mises à disposition des candidats (semaine avant les vacances de Toussaint)

Les enseignements obligatoires

1^{ÈRE} ANNÉE

- **Acquisitions techniques de Formation Musicale** comprenant une application au clavier (2h30)
- **Analyse** (1h30)
- **Culture vocale** (30 min)
- **Mise en route du projet personnel** : Initiation à l'informatique musicale et aux techniques du son (1h)
- **Culture musicale 1** (1h30)

2^{ÈME} ANNÉE

- **Acquisitions techniques de Formation musicale** (3h30 : 2h oral/1h30 écrit dont application au clavier)
- **Culture musicale 2** (1h30)
- **Analyse** (2h30)
- **Culture vocale** (30 min)
- **Projet personnel** (tuteur au choix de l'étudiant, à définir parmi l'équipe pédagogique)

L'élève utilisera ses compétences acquises et sa formation artistique initiale (informatique musicale, technique du son, classes instrumentales, écriture, composition, arts de la scène, culture vocale, piano complémentaire, direction, etc.) pour réaliser ce projet de création et/ou d'arrangement. La restitution publique de ce projet personnel admet tous les supports (audio, vidéo, situation pédagogique, situation spectaculaire, etc.).

UV* de validation pour le DEM

- **UV1 : Acquisitions techniques de Formation Musicale** (comprenant épreuves orales, écrites et commentaire d'écoute)
- **UV2 : Certificat d'analyse musicale**
- **UV3 : Projet personnel**

3) DIRECTION D'ENSEMBLES (CHŒUR OU ORCHESTRE)

Toutes les informations concernant ces enseignements seront communiquées au moment de la phase d'admission.

4) ÉCRITURE MUSICALE

Toutes les informations concernant ces enseignements seront communiquées au moment de la phase d'admission.

5) ACCOMPAGNEMENT AU PIANO

Toutes les informations concernant ces enseignements seront communiquées au moment de la phase d'admission.